



GROUPE 3 INSECTICIDE

POUR USAGE D'URGENCE SEULEMENT

**À utiliser *seulement* pour lutter contre la pyrale du buis (buis)
sur le buis en Ontario du 24 juin 2022 au 23 juin 2023.**

Insecticide DeltaGard SC

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28791 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRINCIPE ACTIF : deltaméthrine 50 g/L

Contient du p-hydroxybenzoate de propyle à raison de 0,08 %, ou du chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 à raison de 0,0009 % et du méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 à raison de 0,0003 %, ou 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% à titre d'agents de conservation.

DANGER POISON

RINCER TROIS FOIS

IRRITANT SÉVÈRE POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

BAYER CROPSCIENCE INC.*

SUITE 200, 160 QUARRY PARK BLVD. S.E.

CALGARY, ALBERTA T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro d'urgence 1-800-334-7577
(24 heures par jour)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

L'Insecticide DeltaGard SC n'est pas un produit systémique.

L'Insecticide DeltaGard SC supprime les insectes par contact et/ou par ingestion.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. L'Insecticide DELTAGARD SC est un sensibilisant cutané. Éviter le contact. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, et le nettoyage et un appareil de protection respiratoire avec cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le mélange et le chargement.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Changer les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants durant les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer CropScience, au 1-800-334-7577. Ce produit contient de l'antigel. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration.

Section 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans la couverture végétale contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. Le deltaméthrine peut affecter les arthropodes prédateurs et parasites utiles utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) dans la zone de traitement. Un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 5 : Entreposage

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Tenir à l'écart du feu ou des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

Ce produit NE PEUT PAS être entreposé en dessous du point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Section 6 : Élimination

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION INUTILISÉE :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, ET NON PAS SUR LA CULTURE, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à Bayer CropScience ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 7 : Directives d'application et avertissement

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION:

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme sur toute la surface de la plante afin d'obtenir une suppression optimale des insectes. Une plus grande quantité d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent

souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h au site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application par voie terrestre de ce produit. La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. **NE PAS** appliquer par brumisation, nébulisation ou pulvérisation pneumatique automatisée ou manuelle.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Les traitements localisés avec l'équipement manuel **NE requièrent PAS** une zone tampon sans pulvérisation.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection de:				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
			< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Buis		1	1	45	20	1
Applicateur pneumatique	Buis	Début de la croissance	45	35	85	75	3
		Fin de la croissance	35	25	75	65	2

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Pour l'application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le Calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca. Pour l'application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole, les zones tampons sans pulvérisation **NE PEUVENT PAS** être modifiées à l'aide du Calculateur de zone tampon sans pulvérisation.

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION :

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVALENT OU PENDANT LES PÉRIODES DE CHALEUR EXTRÊME (température supérieures à 25°C), ce qui risque de réduire le degré de suppression. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'Insecticide DeltaGard SC est appliqué pendant la partie la plus fraîche du jour (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).
UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

BUIS (cultivé en extérieur)		
REMARQUE À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES APPLICATIONS À USAGE SPÉCIAL INDIQUÉES (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été élaborées par des personnes autres que Bayer CropScience. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.		
RAVAGEUR SUPPRIMÉS	DOSE	RECOMMANDATIONS
Pyrale du buis (buis)	250 à 300 mL/ha	Appliquer en pulvérisation foliaire dans un volume d'eau de 200 à 500 L / ha lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou lorsque les premiers signes d'alimentation des insectes sont évidents. Assurer une couverture complète. Répéter si nécessaire à intervalles de 5 à 7 jours. Ne pas appliquer plus de 3 applications par an.

Section 8 : Cultures, insectes, doses, périodes d'application

PÉRIODE D'APPLICATION : Pour un maximum d'efficacité, il est nécessaire de :

- maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir appliquer le produit au bon moment;
- s'assurer que le produit appliqué entre en contact avec les insectes, surtout si ces derniers se trouvent sur la face inférieure des feuilles ou si le feuillage est très dense;

À moins d'indications contraires, appliquer l'Insecticide DeltaGard SC dès l'apparition des insectes et répéter selon le besoin afin de maintenir la suppression.

Suive les recommandations provinciales.

ÉCHELLE DE DOSES : Lorsqu'une échelle de doses est donnée dans le Mode d'Emploi, la dose la plus élevée doit être utilisée quand :

- le couvert végétal est dense et le feuillage empêche la pénétration du produit pulvérisé
- la population d'insecte est très élevée.

Section 9 : Directives de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau à utiliser varieront entre 200 et 500 litres à l'hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Remplir le reste du pulvérisateur d'eau.

Section 10 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide DeltaGard SC contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide DeltaGard SC et à d’autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l’Insecticide DeltaGard SC ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l’utilisation des pesticides de même que l’intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d’autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d’organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l’acquisition d’une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

Section 11 : Avis

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
CALGARY, ALBERTA T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca